

**Retraite à Fain-les-Moutiers
Samedi 12 octobre 2013**

Participants : les membres des 2 conseils pastoraux, sous la conduite du Père Albert ZOUNGRANA

Paroisse de Précý-sous-thil :

Marie DESFONTAINES, Elisabeth DESANLIS, Christophe JOLLY, Colette MEURIOT,
Bernadette CANAT, Josette DEMOURON, Eliane PICARD, Marie-Christine BOLLOTTE,
Geneviève COLIETTE, Marie GRIS, Chantal POIRIER.

Paroisse de Vitteaux :

Bernadette PAGEOT-GRENOT, Anne-Marie BARBE, Bernard DECARIS, Alain DUPLESSI,
Bruno de GROULARD.

A- Temps de prières, de chants et de recueillement,

B- Enseignement sur le thème du « Sens de la Foi » présenté par le Père Albert. (cf. la synthèse ci-jointe).

C- Carrefours

Ensuite, répartis en 3 carrefours de cinq personnes le Père nous invite à répondre aux 3 questions suivantes :

1- Qu'est-ce qu'il est urgent de faire pour avoir plus de dynamisme dans nos communautés ?

Il faut organiser nos paroisses pour ouvrir les portes de l'Eglise et aider avec tact, attention et esprit d'accueil les personnes qui veulent y entrer. Il faut réfléchir en Conseil Pastoral à la méthode.

Il faut aussi être attentif à donner envie, à susciter le désir du Seigneur, de l'Eglise aux jeunes. Ils doivent être participants, se sentir bien, écouter.

Il a été aussi proposé de visiter les personnes isolées (chez elles ou en EHPAD) et de pouvoir porter la communion aux personnes qui le demandent.

2- Quelles sont les priorités de la mission des Conseillers Pastoraux ?

Le C.P. est un représentant. Il doit être présent, à l'écoute des personnes du village où il vit. Il doit être reconnu comme un fidèle de l'Eglise. Sa crédibilité de témoin de l'Evangile en est l'enjeu. Il doit savoir conseiller et orienter les personnes qui posent des questions pour le fonctionnement de la paroisse. Il relaye les questions ou les propositions vers le Curé.

Il a aussi une mission de liens pratiques : clés de l'église, entretien en équipe à coordonner, distribution de la feuille paroissiale....

3- Quels projets peuvent être conducteurs pour l'année ?

Les projets ont pour objectifs de faciliter l'esprit de Communauté, de renforcer la Foi des paroissiens. Plusieurs idées ont été avancées et discutées, mais il faut les prioriser.

- Enseignements pendant l'avent et pendant le carême proposés à tous les paroissiens
- Plusieurs rencontres de carême sur les thèmes de la prière, du jeûne, de l'aumône. Il faut en prévoir une spécifiquement pour les enfants du catéchisme.
- Sortie d'une journée en car pour renforcer l'esprit de communauté de la paroisse : par exemple vers l'abbaye de Citeaux ou celle de la Pierre qui Vire.
- Vivre une journée conviviale (marche, pique-nique avec confort) se terminant par la messe.
- Voir à la maison diocésaine des prêtres à la retraite.
- Voir un jeune prêtre, un jeune séminariste pour témoigner auprès des jeunes et de leurs parents.
- Rencontrer l'évêque et voir sa fresque.
- Rencontre entre les 2 paroisses (Précý-sous-Thil et Vitteaux).

D- Informations

1- Inscriptions au catéchisme :

- + Pour l'éveil à la Foi : 6 enfants à Vitteaux et 5 enfants à Précý-sous-Thil.
- + En CE2, CM1, CM2 : 9 enfants à Vitteaux et 7 enfants à Précý-sous-Thil.
- + Au collège (6è - 5è) : 6 jeunes à Vitteaux et 7 jeunes à Précý-sous-Thil.
- + Préparation au sacrement de confirmation : Il faut une inscription spontanée de la part du jeune.

2- Le 02 novembre, des messes seront dites en commémoration des personnes décédées depuis 1 an, avec invitation des familles à y participer.

3- Pour Noël, une crèche vivante sera faite à Précý-sous-Thil.

4- Les paroissiens seront sollicités pour faire un don pour les paroisses pour couvrir les frais de chauffage et d'électricité. Un reçu pour déduction fiscale pourra être transmis aux donateurs.

5- Une convention est à soumettre à la signature des organisateurs de toutes manifestations à caractère profane dans les églises des 2 paroisses. Cette convention évoque les règles d'organisation, de respect du lieu, l'assurance responsabilité civile et le montant à verser pour couvrir les frais de gestion. Pour mémoire, le curé est gestionnaire de l'occupation de l'église. Il faut son accord qu'il y ait ou non une participation financière. Il doit être contacté par l'intermédiaire du représentant de la paroisse dans le village.

E – Temps convivial.

Le déjeuner a été partagé sur place et servi dans la bonne humeur par les Sœurs de la Charité. MERCI à elles.

Après le déjeuner l'une d'elles a conduit notre groupe pour visiter la maison natale de Catherine LABOURE.

L'après midi s'est clos par un temps de prières et d'action de grâce dans la chapelle du couvent.

Compte rendu établi par Bruno le 21 octobre 2013